



Convocation pour usage bombe lacrymogène

Par **marie56123**, le **30/03/2017** à **09:38**

bonjour

je demande des renseignements pour mon papa qui a 70 ans

il est convoqué au tribunal pour usage d'une bombe lacrymogène (de petite taille qui tient dans la main)

je raconte son histoire : il a été mordu par un chien de type pitbull devant son portail aux 2 mollets, chevilles il a alors gazé le chien pour se défendre puis la propriétaire est arrivée et a secoué mon père et il l'a aussi gazé

puis le mari est arrivé et a tapé sur mon père en lui arrachant une dent il l'a aussi gazé , le voisin ensuite balancé dans le fossé

les gendarmes sont venus et il a été aux urgences résultat 8 jours itt +soins infirmiers

mon père a porté plainte et les voisins aussi pour violences avec armes

les voisins habitent depuis peu juste à qq mètres

et maintenant c'est mon père qui est accusé

prend t on en compte l'histoire car il a été mordu violement quand même et frappé

merci de votre aide

il risque une amende mais forte ou pas si qq'un connait la même histoire!!

Par **Tisuisse**, le **01/04/2017** à **08:26**

Bonjour,

Qu'en pense l'avocat de votre père ?